

DEC150063DR12

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Gilles BOYER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120204INSU du 15 février 2012 portant création de l'unité UMS3538, intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit, dont le directeur est Stéphane GAFFET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Daniel Gilles BOYER, IE1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2015

Le directeur d'unité
Stéphane GAFFET

Le délégataire :

Nom : DG BOYER

Signature :

Paraphe :

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014